

Le Pin, le 22 octobre 2021



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

**Judi 28 octobre 2021 à 19h30
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Décision modificative n°1,
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier,
- Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses,
- Institution de la taxe de séjour sur les meublés de tourisme sur le territoire de la commune de Le Pin – (Annule et remplace la délibération n°20/55),
- Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale-Eclairage public rue de Courtry Programme 2022,
- Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77,
- Arrêt du projet de révision dite « allégée » n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Pin.



Le Maire,
Lydie WALLEZ